

# Rectification à un denier de Henri III, roi d'Allemagne

Autor(en): **Le Roy, L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau**

Band (Jahr): **11 (1901)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-172285>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

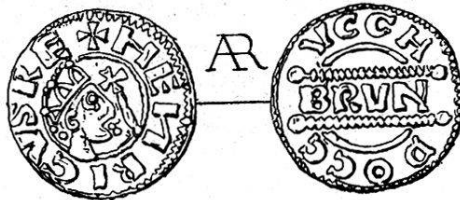
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

**Rectification à un denier de Henri III,  
Roi d'Allemagne.**



**Thiengen.** — A. Tête à droite, ceinte d'une couronne à trois pointes terminées chacune par une boule; devant la tête, sceptre représenté par un bâton sommé d'une petite croix. Cercle. Légende, ✚ HENRICVS REX, la valeur de X donnée par la croisette indicative du commencement de la légende.

R. Dans le champ, BRVN, entre deux lignes parallèles formées de fines perles et terminées par des boules, divisant en deux parties le cercle intérieur et la légende DOCC--VGGA.

En écrivant notre notice sur le *Droit de monnayage des Princes-Évêques de Bâle*<sup>1</sup>, nous avons attiré l'attention sur l'importance toute particulière pour la numismatique épiscopale bâloise, du mémoire de Morel-Fatio publié par la *Revue numismatique française*, année 1849, concernant la trouvaille à Rome, en 1843, signalée par G. de San Quintino, d'une quantité considérable d'anciennes monnaies des IX<sup>e</sup>, X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles. Déjà auparavant, à la demande qu'il nous en avait faite (lettre du 23 juillet 1880), nous avons mis au courant de cette

<sup>1</sup> Voy. *Bulletin de la Société suisse de numismatique*, 1<sup>re</sup> année, 1882, p. 97.

découverte Mgr Vautrey, alors occupé à son *Histoire des Évêques de Bâle*, qui parut en 1884.

L'étude de ce précieux mémoire nous avait fait connaître que, dans le nombre des pièces désignées comme *incertaines* par San Quintino, qui avait pu examiner, en 1844, encore plus d'un millier d'exemplaires, Morel-Fatio avait constaté une double série de monuments monétaires du plus haut intérêt pour la Suisse : la première se composant des *demi-bractéates épiscopales* en question plus haut, à la légende BASILEA ; la seconde, d'un certain nombre d'autres pièces, en particulier des *deniers* à la légende TVREGVM.

Plusieurs de ces deniers n'étaient pas inconnus précédemment, mais la plupart étaient mal déterminés. La découverte prérappelée fournit à Morel-Fatio l'occasion de faire la lumière là où ses devanciers avaient échoué.

Parmi les pièces de la seconde série visée, il en est une qui est toutefois restée l'objet des suppositions les plus fantaisistes et les plus étranges quant au nom du lieu où elle a été frappée et à celui du monétaire ; c'est le denier à la légende DOCCVGGA, de Henri III, roi d'Allemagne de 1039 à 1046, soit avant son couronnement comme empereur le 25 décembre 1046<sup>1</sup>.

Le mémoire donne à cet égard des détails très circonstanciés, qu'il serait oiseux de reproduire ; nous dirons seulement qu'il rejette de la manière la plus absolue l'idée de voir en *Doccugga* la localité *Dochinga*, aujourd'hui *Dokkum*, en Frise, de même que toutes les opinions émises dans les ouvrages qui ont interprété cette légende. « Quant à moi, conclut Morel-Fatio, je renonce « à lire cette légende, convaincu qu'elle n'est, après « tout, qu'une dégénérescence inintelligible de quelque « autre pièce défigurée par une copie maladroite et que

<sup>1</sup> Voy. fig. 26, pl. II du mémoire ; *Revue numismatique française*, 1849, pl. XI, fig. 26 ; G. de San Quintino, *Monete del decimo e dell' undecimo secolo*, etc., 1846, pl. IV, fig. 8.

« le hasard nous représentera peut-être un jour ; tout  
« comme le FRVNS. IAV, cité plus haut, est une dégé-  
« nérescence évidente de pièces de TVREGVN, qui  
« seules nous en ont facilité la lecture. »

Cette remarquable dissertation se termine il est vrai par l'observation suivante : « Ces lignes étaient livrées à  
« l'impression, lorsque j'ai trouvé une localité dont le  
« nom *Duggingen* conviendrait assez à la pièce inexpli-  
« quée qui porte la légende DOCCVCCA ou DOCCVGGA.  
« Duggingen, village bernois situé sur la rive droite de la  
« Birse, au district de Delémont, et annexe de la paroisse  
« bâloise de Pfeffingen, se trouve, par sa proximité de  
« Bâle et de Zurich, satisfaire à une condition de grande  
« probabilité géographique, et peut avoir été le lieu  
« d'une fabrication monétaire pendant les nombreux  
« voyages de Henri III dans cette partie de la Suisse.  
« La terminaison GA, dans la forme latine et comme  
« traduction de la désinence allemande GEN, offre dans  
« ces contrées des exemples assez fréquents. Je n'ai pas  
« d'ailleurs de renseignements suffisants sur l'antiquité  
« de cet endroit, et je n'offre cette attribution que comme  
« une pure hypothèse. » Mais il ne découle évidemment  
pas de cette finale que Morel-Fatio ait entendu trancher  
la question ; loin de là, il la laisse, aussi bien que le  
mot BRVN, continuer de rester à l'état d'*x* algébrique.  
Aussi, avons-nous été surpris en lisant dans un des  
écrits de notre historien jurassien A. Quiquerez les lignes  
que voici : « Dans une dissertation sur des monnaies  
« trouvées à Rome, dans l'église de Saint-Paul, et  
« frappées à Zurich et à Bâle au XI<sup>e</sup> siècle, on en désigne  
« une de l'empereur Henri III, sur le revers de laquelle  
« on lit DOCCVGGA. L'auteur du mémoire, après avoir  
« longtemps cherché l'origine de ce nom indiquant la  
« localité où cette pièce a été frappée, finit par opiner  
« en faveur de Duggingen. Il appuie cette opinion sur la  
« circonstance que cette trouvaille de monnaies ne ren-

« ferme que des pièces frappées à Bâle et à Zurich, et  
« que par conséquent la localité de Doccugga doit être  
« dans un rayon rapproché de cette ville. Duggingen est  
« à 2 1/2 lieues de Bâle. — La terminaison GA, dans la  
« forme latine, est la traduction de la désinence alle-  
« mande *gen*, qui offre dans ces contrées des exemples  
« fréquents. Duggingen, autrefois Dundingen, Dunting,  
« colline ou village fortifié, rappelle ainsi une origine  
« celtique bien autrement ancienne que la monnaie pro-  
« blématique dont nous faisons mention. Cependant la  
« finale en *din*, *dingen*, équivalait, aux temps méro-  
« vingiens, au mot latin *sedes*, et indiquait la juridiction  
« attachée à une localité <sup>1</sup>. »

Abstraction faite de la mention sous réserve par laquelle se termine le mémoire, il faut reconnaître que l'érudit numismate a su se maintenir sur le vrai terrain et que l'historien que nous venons de citer a été bien trop généreux.

En l'espèce, tout indiquait que c'était aux recherches dans les bibliothèques publiques, aux renseignements sur l'antiquité, la position géographique du lieu, et, ajouterons-nous, sur l'existence d'un *palatium regis* témoignant du séjour des souverains en ce même endroit <sup>2</sup> qu'il fallait demander les moyens pour résoudre la question. Et indépendamment de ces sources, il y avait lieu de prendre en considération aussi cette autre circonstance dont la valeur ne saurait être méconnue : la localité *Doccugga* ne pouvait être que très voisine de *Turegum*, puisque les deniers reconnus appartenir à ce dernier lieu sont exactement du même type et tout à fait des mêmes caractères que ceux de la variété *Doccugga*, et, ce qui est non moins clair, que les uns et les autres, quoique différents par leur légende du

<sup>1</sup> Voy. *Topographie d'une partie du Jura oriental*, 1864, p. 243, note.

<sup>2</sup> Voy. Lelewel, *Numismatique du moyen âge*, III<sup>e</sup> partie, monnaies d'Allemagne, 1835, p. 163 ; Dr H. Meyer, *Die ältesten Münzen von Zürich*, 1840, p. 1.

revers, sont indubitablement l'œuvre du même graveur; d'où il suit que l'expatriation de ces pièces consœurs ne pouvait avoir lieu.

Les annales de l'ancien Évêché de Bâle rapportent un document qui met fin à toutes ces incertitudes et suppositions semi-séculaires. C'est le diplôme daté de Trèves, année 1008, par lequel Henri II, roi d'Allemagne, fait don à l'Église de Bâle du droit de chasse dans certaines forêts du Brisgau, suivant la délimitation contenue dans l'acte. Cette délimitation est fixée en ces termes : « ..... a villa *Togingun* usque ad villam..... »

La localité ainsi dénommée au XI<sup>e</sup> siècle est celle appelée aujourd'hui *Thiengen* ou *Tüngen*<sup>1</sup> et du temps des Romains *Tenedo*. Le rédacteur de ce diplôme royal a orthographié les noms des lieux selon le mode latin, tandis que le graveur, d'origine germanique, a adopté la forme que dictait la prononciation usitée dans sa patrie. On comprend dès lors comment de l'appellation *Toginga* est résulté le *Doccugga* de notre pièce.

Ce même document et le denier, objet de la notice actuelle, ont encore pour effet de transformer en certitude le fait pressenti par le docte auteur zuricois, qu'à Thiengen existait un établissement monétaire avant que les barons de Krenkingen eussent frappé monnaie dans cette ville<sup>2</sup>.

Reste l'interprétation du mot BRVN, commun aux pièces *Turegum* et *Doccugga*.

En présence de l'identité relevée plus haut, la légende TUREGVM une fois déchiffrée, l'interprétation du mot BRVN ne pouvait plus porter que sur le nom du monétaire, du moment que l'une des faces offrait le nom du souverain et la face opposée celui de la localité (analogie avec l'usage remontant aux rois mérovingiens).

<sup>1</sup> Voy. F. Trouillat, *Monuments de l'histoire de l'ancien Évêché de Bâle*, I, p. 150-151; *Codex diplom. ecclesie Basiliensis*, p. 27.

<sup>2</sup> Voy. *Die Denare und Bracteaten der Schweiz*, 1858, pp. 76 et 98.

Or, sur ce point il est établi qu'une antique famille du nom de Brun, originaire de Nüremberg, est venue se fixer à Zurich au XII<sup>e</sup> siècle <sup>1</sup> et qu'un de ses descendants, Rod. Brun, a été fermier de la Monnaie de l'abbaye du Frauenmünster et maître-bourgeois de Zurich en 1350 <sup>2</sup>, de sorte que notre monétaire du XI<sup>e</sup> siècle ne peut être qu'un des ancêtres dudit Rod. Brun.

En résumé, c'est donc à *Thiengen* que ressortit le denier signé DOCCVGGA.

Les notes relatives à ce qui précède et qui ne sont plus de première jeunesse, auraient probablement continué à dormir dans nos cartons si nous n'eussions récemment été mis en possession d'un exemplaire de ce denier royal très bien conservé (poids : 0 gr. 72), qui nous a permis enfin de nous assurer de l'exactitude des dessins donnés dans les ouvrages indiqués. Cet exemplaire est en tous points semblable à celui de M. le Dr Trachsel, qui a eu l'exquise amabilité de nous envoyer un galvano, parfait d'exécution, du sien. L'unique différence gît dans le point en saillie qui se voit au galvano entre les lettres R et V du mot BRVN, point dont Morel-Fatio explique la présence sur certaines variétés. Une raison analogue peut s'appliquer aux saillies terminales des lignes entre lesquelles est le nom du monétaire.

Berne, août 1901.

L<sup>s</sup> LE ROY.

---

<sup>1</sup> Voy. J.-J. Fries, *Verzeichniss und Beschreibung v. d. alten Geschlecht der Brunen*, etc., à la Bibliothèque de la ville de Zurich.

<sup>2</sup> Voy. Dr H. Meyer, *Die Denare und Bracteaten der Schweiz*, p. 38, et G. Wyss, *Urkunden*, n° 427.